



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 03/02/2023 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (14) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Amélie GALET, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Étaient excusés (1) : M. Louis LEBRIEZ

Absents (0) :

Avaient donné pouvoir (1) : M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à M. Hubert CARPENTIER

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Philippe PIERART est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/1/5

Thème : finances / Subventions

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ADVB VOIRIE COMMUNALE – CHAUSSEE BRUNEHAUT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de rénover la voirie desservant le lotissement créé en 2018 rue de Bermerain. En effet, une grande partie de cette voie ne présente pas de revêtement.

N'ayant pas subi de rénovation à la suite de la construction du lotissement, il convient de proposer aux résidents un accès convenable à leur lieu d'habitation. Le projet prévoit le décapage et le reprofilage surfacique sur 10 cm sur une longueur de 240 mètres linéaires sur 5 mètres de largeur. La création d'un fossé côté Bermerain est également prévue afin de récupérer les eaux de pluies.

Dans ces conditions, une recherche de financement est en cours. Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du programme Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Voirie Communale.

La dépense prévisionnelle serait d'environ 60 000 €.

Le Conseil est invité à en discuter et à autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme ADVB.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention ADVB (Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,
Le Maire,
Jean FAURE

